

**COMITÉ DU 23 JUIN 2021**

|                        |       |    |    |    |
|------------------------|-------|----|----|----|
| <b>DÉLIBÉRATION N°</b> | C2021 | 06 | 23 | 03 |
|------------------------|-------|----|----|----|

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 17/06/2021
- Nb de membres en exercice : 62
- Nb de membres présents : 34
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 11
- Nb de membres absents et excusés : 17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210623-C2021062303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2021

Affichage : 25/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020**

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 02/06/2021,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal du SMEDAR a dégagé :

- Un excédent d'exploitation d'un montant de : 8 186 749.35 €
- Un besoin de financement en investissement d'un montant de 3 948 240.69 € (Reste-à-Réaliser inclus)

Ayant entendu l'exposé de M. Roland MARUT, Vice-président en charge des finances,

Après en avoir délibéré,

Le Comité décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Part affectée à la section d'investissement : 3 948 240.69 €
- Résultat reporté sur la section d'exploitation : 4 238 508.66 €
- Résultat reporté sur la section d'investissement : + 203 353.17 € (*Excédent de financement en investissement avant prise en compte des restes à réaliser*)

|                    |    |
|--------------------|----|
| Nb de votes POUR   | 45 |
| Nb de votes CONTRE | 00 |
| Abstention(s)      | 00 |

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ